



20 novembre : Journée internationale des Droits de l'Enfant.

La France a ratifié en 1990, la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.
Les mineurs étrangers sont des enfants, et non des flux migratoires.

Ils viennent de loin, isolés ou en famille,
pour apprendre et travailler, certains ne trouvent que la rue,
d'autres sont scolarisés et formés.

A leur majorité, le préfet leur inflige souvent Obligation
de Quitter le Territoire (OQTF) et interdiction de retour.
Bannis ! L'Etat français en fait des sans-abri,
des sans-papiers, que l'on montre du doigt.

Nous, citoyens, collectifs, associations,
réclamons de toute urgence pour les jeunes étrangers,
l'école, la formation, un toit et des papiers !

Madame, Monsieur,
vous êtes garant.e des Droits de l'Enfant.

Il faut les respecter.



<https://reseau-resf.fr>